

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2011

Sous la présidence de Mr PIZOT Roger, Maire.

Présents : CURINIER Erick – RENUCCI Thierry - POLASTRO Maryse – PIZOT Katya (Adjoints)
BUCHAUT Romain – ROUANET Christian – BELOTTI Michel -- CHARRASSE Véronique – LE PENVEN
Françoise – VANPARYS Odette – SALIGNAC Elisabeth

M. BENLAKHLEF Omar donne pouvoir à M. RENUCCI Thierry

Absente excusée : GOMEZ Jacqueline

Madame VANPARYS Odette est élue secrétaire de séance

A l'ouverture de la séance, Monsieur PIZOT Roger, Maire, donne lecture du compte rendu de la séance précédente : **APPROUVE** à l'unanimité.

1. **Proposition de cession de parcelles à la Commune sises « Chemin du Carry et Camp de Mus » par les héritiers de la succession de Monsieur Yvon FARAUS.**

Après avoir pris connaissance de la proposition de vente de terrain, lot 9 situé au « Chemin du Carry et Camp de Mus pour la succession de M. Yvon FARAUS, à l'unanimité des Membres Présents ou Représentés, Le Conseil

- **ACCEPTE** d'acquérir la parcelle cadastrée Section D n°932 en Zone ND (lot n°9 dépendant de la copropriété) d'une contenance de 10 000 m² située au Chemin du Carry et Camp de Mus appartenant aux héritiers de la succession de M. Yvon FARAUS moyennant le prix de 3 000.00 €.
- **DIT Que** si cette volonté de vendre est confirmée par l'ensemble des héritiers, l'acte sera passé par devant Maître DOUCIERE, Notaire à Peyrolles en Provence avec le concours de Maître GARNIER, Notaire des vendeurs.
- **DIT Que** les crédits seront prévus au Budget Primitif 2011 – prog 162 – article 2118.
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour signer l'acte à intervenir.

2. **Demande de subvention formulée par l'Association MAROC'ŒUR pour le raid humanitaire « 4L Trophy 2011 ».**

Après avoir examiné le dossier, à l'unanimité des Membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **DECIDE** d'allouer une subvention de 700.00 € à l'Association Maroc'Œur pour le raid « 4L Trophy 2011 » (du 17/02 au 27/02/2011) dont l'action est d'acheminer une quantité minimale de 50 kg de fournitures scolaires pour le Maroc.

3. **Demande de rétrocession de concession de terrain n° 47 au Cimetière Communal formulée par Madame Nadine JOURDAIN.**

A l'unanimité des Membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **ACCEPTE** la rétrocession de concession de terrain n°47 au cimetière communal formulée par Mme Nadine JOURDAIN.
- **DIT Que** seuls les 2/3 de la redevance de la concession pourront être remboursés à Mme JOURDAIN soit 101.63 €.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces tant administratives que financières relatives à ce dossier.

4. **Proposition adhésion de la Commune à l'Association « Communes et Territoires Ruraux du Pays d'Aix ».**

Après avoir pris connaissance des statuts de l'Association « Communes et Territoires Ruraux du Pays d'Aix », à l'unanimité des Membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **DECIDE** l'adhésion de la Commune au sein de l'Association « Communes et Territoires Ruraux du Pays d'Aix » dont le but est de permettre aux Communes du Pays d'Aix d'agir ensemble pour défendre leur intérêt communal et les valeurs Communes sans aucun clivage idéologique.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents nécessaires à cette adhésion.

5. **Délégation du Maire par le Conseil Municipal : Marché passés selon la procédure adaptée.**

Suite à la modification des seuils par décret 2009-1702, et pour la régularisation de la délibération N°52/2008 du 06 Mai 2008, relative à la délégation du maire pour les marchés à procédure adaptée (MAPA), à l'unanimité des Membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés passés selon la procédure adaptée pour un montant inférieur à :
 - Pour Marché de Travaux : 1 000 000.00 € H.T
 - Pour Marché de Fournitures et Services : 193 000.00 € H.Tainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial supérieur à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au Budget.

6. **Révision de la durée des amortissements des Biens Communaux – Budget Eau et Assainissement.**

A l'unanimité des Membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **ACCEPTE** de réactualiser la délibération du 28 Novembre 1994 en complétant la durée des amortissements de certains biens immobilisés pour le budget de l'Eau et de l'Assainissement.
- **APPROUVE** la durée des amortissements des biens proposés tel que défini par l'instruction comptable de la Comptabilité Publique.

7. **Demande de participation de la Commune aux frais de transport scolaire pour les enfants scolarisés sur Manosque.**

Après avoir examiné la demande de participation aux frais de transport scolaire sur Manosque, par 9 Voix CONTRE, 4 Abstentions, le Conseil

- **EMET un Avis Défavorable** à la demande de participation financière faite par les familles des enfants fréquentant l'Ecole Internationale de Manosque.
- **RAPPELLE** que Par Principe :
 - Les aides sont exclusivement attribuées aux enfants fréquentant les établissements desservis par les transports scolaires de la CPA.
 - Les élèves fréquentant un établissement situé hors CPA, peuvent obtenir sous certaines conditions une aide auprès du Conseil Général 13.

8. **Modification du tableau des effectifs (suite à avancement de grade).**

A l'unanimité des Membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **ACCEPTE** la création d'un poste dans la filière Police de « Brigadier Chef Principal » suite à un futur avancement de grade (nomination au 01/07/2011).
- **APPROUVE** le tableau du Personnel ainsi modifié.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.